ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

IKRION
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3, Allée du Breuil,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
820 466 167 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 02/06/2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 3, Allée du Breuil, 21490 RUFFEY LES ECHIREY au 3 rue du Point du Jour 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR à compter du 02/06/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS. Le Président

AL26023214

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DG ELEC 21
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Impasse du Roselet
21110 LONGECOURT EN PLAINE
913 269 304 RCS DIJON

Aux termes d'une décision d'associé unique du 01/06/2026, a été décidée de transférer le siège de 12 Impasse du Roselet – 21110 LONGECOURT-EN-PLAINE à 7 Chemin Richardot - 21250 PAGNY LE CHATEAU.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis
La gérance

AL26023222

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JEANVOINE FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 48 rue de Saint-Vit
25 410 MERCEY LE GRAND
SIREN 848 460 390 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision en date du 26 mai 2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social sis 48 rue de Saint-Vit 25 410 MERCEY LE GRAND au 4 rue des petites Casernes 21 130 AUXONNE à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro 848 460 390 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Président : Monsieur Christophe JEANVOINE demeurant 4 rue des Petites Casernes 21130 AUXONNE
POUR AVIS, Le Président

AL26023252

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LILSEGANG Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 48 rue de Saint-Vit
25 410 MERCEY LE GRAND
SIREN 850 776 113 RCS BESANCON

Aux termes d'une décision en date du 26 mai 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 48 rue de Saint-Vit 25 410 MERCEY LE GRAND au 4 rue des Petites Casernes 21130 AUXONNE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON sous le numéro SIREN 850 776 113 RCS BESANCON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 15 mai 2019, a pour objet social l'acquisition d'un immeuble sis à AUXONNE (21130), Les Granges Hautes, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire et Monsieur Christophe JEANVOINE, demeurant 4 rue des Petites Casernes 21130 AUXONNE est gérant.
Pour avis
La Gérance

AL26023255

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI IDF
Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8, rue Jean Marie Paradon
ZA PARC D'ACTIVITES DES ORMEAUX
71150 FONTAINES
RCS CHALON SUR SAONE 505 385 880

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière SCI IDF a décidé de transférer le siège social du 8, rue Jean Marie Paradon – ZA Parc d'Activités des Ormeaux – 71150 FONTAINES au 2, impasse d'Arvaut – 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON-SUR-SAONE sous le numéro 505 385 880 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Gérance : Monsieur Philippe FEUERSTOSS, demeurant 2, impasse d'Arvaut –21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX et Monsieur Thierry DOUVRE, demeurant 10, Allée du Docteur Carniol – 21560 ARC-SUR-TILLE, co-gérants.
Pour avis
La Gérance

AL26023278

// GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associée à IS SUR TILLE (21120), 31 bis Rue François Mitterrand le 29 mai 2026, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 03 juin 2026 dossier 2026 00023356 référence 2104P01 2026 N 01476 contenant cession de fonds de commerce ;
Madame Nadia AOUNI, Commerçante, épouse en secondes noces de Monsieur Jean-Christophe, Henri RAETH, demeurant à TIL CHATEL (Côte d'Or) 24 Rue d'Aval,
A vendu à La Société dénommée LE CLOS VIEVIGNES, Société à Responsabilité Limitée (à associé unique) au capital de 1.497,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 4 Quai Jacques Miton, identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or) sous le numéro SIREN 105 066 799,
Un fonds de commerce de débit de boissons et de restauration rapide sur place et à emporter et animation connu sous le nom de «LE P'TIT CREUX 10» situé et exploité à IS SUR TILLE, 5 Rue Jean Jaurès et pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro 933 260 663, moyennant le prix de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour TRENTE QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (34.555,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour CINQ MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ EUROS (5.445,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 29 mai 2026.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL26023244

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associée à IS SUR TILLE (21120), 31 bis Rue François Mitterrand le 29 mai 2026, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 03 juin 2026 dossier 2026 00023505 référence 2104P01 2026 N 01485 contenant cession de fonds de commerce ;
Monsieur Mohamed KHAIRI, Commerçant, et Madame Nadia SEKIOU, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 12 rue André Huve.
Ont vendu à La société dénommée LES 3 MARCHES, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 4 Place Jean Durant, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON (Côte-d'Or) sous le numéro 105 612 931,
Un fonds de commerce de BAR, BRASSERIE ET RESTAURATION RAPIDE connu sous le nom commercial «LE TISONNIER» situé et exploité à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 4 Place Jean Durant et pour l'exploitation duquel Monsieur Mohamed KHAIRI est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or) sous le numéro 514 780 923, moyennant le prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels : pour SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENTS EUROS (71.600,00 €) ;
- aux éléments corporels : pour HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS (8.400,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 29 mai 2026.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL26023245

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux
Enquête publique portant sur la révision du PLU
Par arrêté n° AR_007_2026 du 19 mai 2026 le Maire de la commune de Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du plan local d'urbanisme (PLU).
La personne responsable de la révision du PLU est la commune de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux représentée par son maire Mme Florence Zito et dont le siège administratif est situé à la mairie 7 route de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux.
A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.
A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. Philippe Colot, officier de gendarmerie à la retraite en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Gérard Potel, ingénieur en chef des Télécommunications en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroulera en mairie, 7 route de Cîteaux à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux du 15 juin 2026 à 14 heures au jeudi 16 juillet 2026 à 18 heures 30, soit 32 jours consécutifs.
Le commissaire enquêteur recevra le public les :
- jeudi 18 juin de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- samedi 20 juin de 9 heures à 12 heures ;
- lundi 6 juillet de 15 heures 30 à 18 heures 30 ;
- jeudi 16 juillet de 15 heures 30 à 18 heures 30.
Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site www.saint-nicolas-les-citeaux.fr, en mairie en version papier et sur un poste informatique aux jours et heures d'ouverture habituelles, les lundi et jeudi entre 16h30 à 18h30.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des observations déposées et consigner éventuellement ses observations, suggestions ou contre-propositions :
- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser, avec la mention « Objet : PLU » par courrier postal à : Mairie, 7 route de Cîteaux, 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux à l'attention de M. Colot, commissaire enquêteur, 7 route de Cîteaux, 21700 Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et par courrier électronique à eprevisionplu@saintnicolaslesciteaux.fr
Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :
- le projet de PLU arrêté, complété par une évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête, et le bilan de la concertation,
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.
Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Nicolas-lès-Cîteaux et à la sous-préfecture de Beaune aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.
Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.
A Saint-Nicolas-Lès-Cîteaux, le 19 mai 2026
Le Maire,
Florence ZITO

AL26022986

MAIRIE VERREY SOUS SALMAISE
21690 CÔTE D'OR

AVIS RELATIF À LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT FONCIER

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire de procéder à l'élection des trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune (deux titulaires et un suppléant) élus par le conseil municipal, qui siégeront au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Verrey-sous-Salmaise et de Charencey.
Cette élection aura lieu le Samedi 4 juillet 2026 à 10h00 à la Mairie de VERREY SOUS SALMAISE.
Les candidatures à l'élection des propriétaires pourront être reçues à la mairie jusqu'à cette date, à 10 heures 00 minute. Un formulaire de déclaration de candidature est disponible auprès de la mairie.
Le Maire, Hubert CARRÉ

AL26023304

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

CHALET HOTEL COTE DOLE,
SAS au capital de 523 000 €
Siège social : rue François Mitterrand,
21850 ST APOLLINAIRE
519 826 960 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01/08/2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS. La Présidente

AL26023231

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE RUISSEAU
Société civile en liquidation
Au capital de 42 685,72 euros
Siège social : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
Siège de liquidation : 16 rue des Saverney
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 399 666 924

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2026 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Laurence POINSOT, demeurant 16 rue des Saverney – 21121 FONTAINE LES DIJON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 16 rue des Saverney – 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023271

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA CONFRERIE
SCI au capital de 1.524,49 €
Siège : 21, rue de la Crée
21590 Santenay le Haut
352 664 338 RCS Dijon

Réunis en AG le 31/12/25, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation, la personnalité morale de la Société cessant d'exister à compter de ce jour.

AL26023279

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PRAXIS COMMUNICATION
Société A Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social :
22 boulevard Colonel Charles Flamand
21000 DIJON
Siège de liquidation :
22 boulevard Colonel Charles Flamand
21000 DIJON
937 888 543 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Guillaume VARINOT, demeurant 22 boulevard Colonel Charles Flamand- 21000 DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 22 boulevard Colonel Charles Flamand - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023280

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2026 à BEAUNE (21200), il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GHM
Siège : 11 rue Colbert - 21200 BEAUNE
Capital : 2 000 €
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des deux tiers des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON
Gérance : Monsieur GIGANDET Hippolyte demeurant à 16 rue de la République 69002 LYON.
Pour avis, le représentant légal

AL26023029

AVIS DE CONSTITUTION

SYLLA
Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros
Siège social : 58 Rue de Jouvence, 21000 DIJON
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON en du 29/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SYLLA
Siège : 58 Rue de Jouvence, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :
- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité ;
- la gestion des titres et des valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui des tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion ;
- la gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale ;
- l'animation et la fourniture de prestations notamment comptables, administratives et financières aux filiales ;
- la gestion des ressources humaines ;
- l'étude, l'organisation et la mise en place de stratégie commerciales, de système d'information, de communication et de marketing ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation sous toutes ses formes de tous établissement, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant aux activités spécifiées ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets, concernant ces activités ;
- et plus généralement, toutes opérations se rattachant à cet objet de nature à en faciliter la réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Madame Vanessa LARAQUE, (58 Rue de Jouvence, 21000 DIJON).
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023152

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société BMS IMMO,
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros,
Siège social : 1 677 route de Gray, 21850 ST APOLLINAIRE,
Durée : 99 ans,
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières.
Les gérants sont les sociétés ALBA CAPITAL, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 350 000 euros,
siège social : 11 rue Alphonse de Lamartine, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 105 982 086 et MALOARCA, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 365 000 euros, ayant son siège social 8 rue de la Planchotte, 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au RCS DIJON sous lenuméro 106 016 504.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis - La Gérance

AL26023220

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/05/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : VINOTECH
Forme : SAS
Capital social : 100 €
Siège social : 34 rue du Bourg, 21190 MERCEUIL
Objet social : Conception, développement et exploitation d'une plateforme SaaS d'intelligence de la chaîne d'approvisionnement dédiée au secteur vitivinicole, intégrant l'analyse prédictive des rendements par intelligence artificielle, la gestion des allocations et contrats à terme, la traçabilité blockchain et la conformité réglementaire internationale ; fourniture de services de conseil et d'accompagnement à la transformation numérique des acteurs de la filière vinicole ; et toutes opérations s'y rattachant.
Président : M. James MUTIMER demeurant 34 rue du Bourg, 21190 MERCEUIL
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions d'actions.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL26023277

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 15/06/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Cérilly, Sainte-Colombe-sur-Seine : parcelles forestières – Urbanisme : RNU
Cérilly 1 ha 39 a 40 ca 'MORIGNY' : D-0124—0142 - 'VOIEDE PERINGER' : D-0067 - 'VOIEDE COULMIER' : YH-0002
Sainte-Colombe-sur-Seine 40 a 30 ca 'LE CHAMP DU VEAU' : ZD-0064
Nolay : Vigne, cépage chardonnay en AOC BHCB - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après vendange 19 a 80 ca 'LA BROICHERE' : ZD-0083
Chambolle-Musigny : Ensemble immobilier comprenant des bâtiments liés à l'exploitation viticole et des parcelles de vignes en AOC BONNES MARES, MUSIGNY, CHAMBOLLE 1er CRUS LES BAUDES, CHAMBOLLE 1er CRUS LES FUEES, CHAMBOLLE 1er CRUS LES AMOUREUSES - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant 10 ha 86 a 67 ca 'LES BONNES MARES' : AB-0098—0099—0101—0102—0104—0111—0275—0276—0286—0287—0288 - 'LES FUEES' : AB-0205 - 'LES BAUDES' : AB-0164 - 'LE VILLAGE' : AK-0130 - 'LES AMOUREUSES' : AM-0179—0193—0204 - 'LES PETITS MUSIGNY' : AN-0017 - 'LES MUSIGNY' : AN-0018—0025—0028—0031—0032—0056
Pommard : Louée – Vigne AOC Bourgogne Cote d'Or – Objectif : Maintien de la société exploitante – Urbanisme : RNU - 24a 54ca 'LES CHAVEY' : AM-0122—0123
Pommard : Occupée – Terre AOC Bourgogne Côte d'Or – Objectif : Maintien de la société exploitante – Urbanisme : RNU 8a 05 ca 'LES CHAVEY' : AM-0124
Monthelie : Loué – Vigne partiellement plantée AOC Monthelie Rouge – Objectif : Maintien du fermier – Urbanisme : RNU - 24 a 58 ca 'EN REMAGNIEN' : B-0479—0480 - 'LA GOULOTTE' : B-0305
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Turcey : Sol, pré, landes et bâtiments de stockage - Urbanisme : RNU 4 ha 51 a 63 ca 'LE VILLAGE' : AC-0019—0035 - 'EN LA PERRIERE' : ZE-0001 - 'EN VAUBLOSSON' : ZR-0205—0207
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Genlis : Terres - Urbanisme : Zone Nc du PLU 23 ha 00 a 00 ca 'LE JOANNOT' : ZD-0051—0081
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/07/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023294

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

LEGATIS NOTAIRES — Notaires de France

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 22 février 2007, Madame Simone GERBET, née à CRIMOLOIS (21800) le 29 décembre 1931, demeurant à NEUILLY CRIMOLOIS (21800), 29 rue de Chevigny, veuve de Monsieur Georges Marcel MILOT, décédée à DIJON (21000) le 1er mai 2025, a institué des légataires universels : Monsieur Charles GERBET, Monsieur Philippe GERBET et Madame Christine DEPICKER épouse KARMANN
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Thomas ROQUEL, Notaire Associé à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, suivant procès-verbal du 5 juin 2026 dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON. Il résulte de cet acte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Me ROQUEL Notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21005, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Me ROQUEL

AL26023281

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

SIGNANET
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 10 rue Henri Darcy
ZAC DU FOUR A CHAUX - 58300 DECIZE
453 672 891 RCS NEVERS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 16.04.2026 et du procès-verbal de la gérance en date du 10.06.2026, le capital social a été réduit d'une somme de 2 600 euros, pour être ramené de 7 600 euros à 5 000 euros par rachat et annulation de 26 parts sociales, puis a été augmenté d'une somme de 2 600 euros par incorporation de réserves pour être ramené de 5 000 euros à 7 600 euros. Les articles « 6 – Formation du capital », « 7 – Capital » et « 8 – Répartition des parts » des statuts de la société ont été modifiés en conséquence.
Pour avis au RCS de Nevers.
La Gérance

AL26023249

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

EARL DE SALIGNY
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 700 Euros
Siège social :
Saligny – 58160 CHEVENON
N°520 326 372 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 1er juin 2026, les associés ont agréé à effet du même jour la démission de gérance de Mme Catherine SIMONNEAU.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26023256

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

H3RITAGE3D
SASU
au capital de 100 euros
Siège social : 6 rue de l'Abreuvoir
58240 ASNAN
980 176 853 RCS NEVERS

Le 08/06/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Création et vente directe et en ligne : d'objets culturels et artistiques, d'objets en découpe laser, d'objets 3D (pions, statuts, représentation du patrimoine) ; Fabrication, vente et dépôt d'objets brodés monuments du patrimoine ; Fabrication et vente de bougies ; Numérisation 3D du patrimoine, modélisation 3D de pièces techniques ; Dépôt vente de jeux de société ; Ecriture de romans et jeux pour des sites web ludiques destinés aux étudiants ; Dépannage, conseils et vente de matériel informatique ; Conseils et assistance administrative. Le reste sans changement.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.
Pour avis.

AL26023264

CHANGEMENT DE GÉRANT

AUTO-ECOLE AVENIR
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Bis Rue du Portugal
58 000 NEVERS
848 473 187 RCS NEVERS

Suite à une décision en date du 19/12/24, les associés ont pris acte de la démission de Madame Pascale PANIER de son poste de co-gérante à compter de cette même date et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, la gérance

AL26023265

MODIFICATION DU CAPITAL

ELEAS ASSURANCES
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 347 200 € porté à 452 200 €
Siège social : 1 bis rue Paul Eluard

ANNONCES LÉGALES

58640 VARENNES VAUZELLES
420 533 093 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 27.05.2026 a décidé d'augmenter le capital social de 105 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent quarante-sept mille deux cents euros (347 200 €)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent cinquante-deux mille deux cents euros (452 200 €)
Pour avis
La Gérance

AL26023269

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHAROLAIS EXPANSION SAS

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Agropole du Marault,
58470 MAGNY COURS
849 960 190 RCS NEVERS

En date du 3 juin 2026, l'Associée unique a décidé de ne pas renouveler ni remplacer le Commissaire aux Comptes Titulaire, la société FIDUCIAL AUDIT – FIDAUDIT.

AL26023284

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI CHRYSALIDE

SCI au capital de 1.500,00 €
Siège social : Vauchery, 58220 DONZY
453 891 491 RCS NEVERS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30/03/2026, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mlle Marion ANDRE, demeurant à ST ANDELAIN (58), 1 rue des Lilas, en remplacement de Mme Mireille ANANIKIAN née DE FILIQUIER, décédée, et de transférer le siège social à STANDELAIN (58), 1 rue des Lilas, à compter du 01/04/2026.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023296

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI JP THOMARLEY

Capital social : 8 000,00 €
Siège social : 68 rue St Lazare
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
RCS NEVERS - N° 518 344 007

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 Juin 2026, les associés de la SCI JP THOMARLEY ont décidé de transférer le siège social au 54 Rue Eugène PERREAU 58200 COSNE COURS SUR LOIRE et ce, à compter du 20 Juin 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis la gérance.

AL26023297

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 07 mai 1994, Madame Françoise CHANDIOUX, en son vivant retraitée, demeurant à MAGNY COURS (58470), 34, La Chaume Contant, veuve M. Bernard Georges BOUCHUT, décédée à NEVERS (58000), le 06 avril 2006 a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me MARTINEZ, notaire à ST PIERRE LE MOUTIER, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS, le 09 juin 2026.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me MARTINEZ, notaire à 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER, 34, Avenue du Général de Gaulle.
Pour avis.
Me MARTINEZ

AL26023267

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suivant testament olographe en date du 28 décembre 2016, suivi d'un codicille en date du 2 juillet 2019, Madame Jeannine Eliane JAMET, en son vivant retraitée, née à AUGY-SUR-AUBOIS (18600), le 26 septembre 1934, ayant demeuré à URZY (58130), 60, route du Foulon, veuve de Monsieur Guy Marcel BERNIER, et non remariée, non soumise à un pacs ou partenariat, décédée à URZY (58130), le 14 décembre 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament et ce codicille ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 12 juin 2026, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires(CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphanie MORMICHE THOMAS, notaire à POUGUES LES EAUX (58320), 2468 avenue de Paris, référence CRPCEN : 58013,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023282

OFFICE NOTARIAL DE LÉRÉ
SELARL JULIE PLANCON
1, rue des Grandes Chenevières,
18 240 Léré

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Julie PLANCON, Notaire à LÉRÉ (18),1, rue des Grandes Chenevières, le 16 juin 2026, M. Lionel KAPLON, né à VILLE-LANGY (58), le 09/03/1955 et Mme Katherine Véronique LEBOUCHIER, née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58), le 11/12/1958, demeurant à SAINT-PERE (58), 6 rue du 19 Mars 1962, mariés à la mairie d'ONLAY (58), le 15 juillet 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, sont convenus de changer de régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en cas de décès.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL26023302

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

SASU RENAUD SOLAIR SCEL

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 6 La Senelle
58300 VERNEUIL
931 995 989 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 3 juin 2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS, Le Président

AL26023181

Exco Alpha

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LECARDEZ

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : Le Bourg -
58270 SAINT-JEAN-AUXAMOGNES
498782655 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Lionel LECARDEZ, demeurant 3 impasse de la Quellerie – 58130 GUERIGNY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 3 impasse de la Quellerie – 58130 GUERIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

AL26023229

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI QUAGLIO

Société civile immobilière
Au capital de 100 €
Siège social :
85 avenue du Marechal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIRET : 884 392 135 RCS Nevers

Aux termes d'une AGE en date du 26/03/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/05/2026. Monsieur QUAGLIO Danilo demeurant : 85 Bis avenue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne cours sur Loire est nommé liquidateur de la société.
Le siège de liquidation est fixé au 85 avenue du Maréchal Leclerc 58200 Cosne cours sur Loire, où la correspondance devra être adressée et que les actes et documents seront notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au RCS de Nevers.
Pour avis.
Le liquidateur.

AL26023237

DISSOLUTION

SCI CELYA
Société Civile en liquidation au capital de 1 500 €
Siège Social : 16, Grande Rue – 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
839 333 051 RCS NEVERS
Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Yann PIVERT dt à MAREUIL SUR OURCQ (60) – 20, rue de Souville et Mme Céline GUILLOCHON dt à CHALLANS (85) – 21 Bis, rue de la Caillonnière ont été nommés comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à MAREUIL SUR OURCQ (60) – 20, rue de Souville. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Les Liquidateurs

AL26023263

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BON

Société civile immobilière
au capital de 19 604,94 euros
Siège social : 6 Quai du Sanitas,
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
381 255 181 RCS DE NEVERS

Le 09/06/2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 09/06/2026 . Monsieur Patrick BON demeurant 10 Passage de la rue de Villechaud, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 10 Passage de la rue de Villechaud, 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26023275

// CONSTITUTION

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Manumiti
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 Place de l'Eglise, 58 220 CESSY LES BOIS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CESSY-LES-BOIS du 04.06.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : Manumiti
Siège social : 14 Place de l'Eglise, 58 220 CESSY LES BOIS
Objet social :
- la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,
- la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,
- l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet social ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement,
- plus généralement, la réalisation de toutes opérations, de quelque nature que ce soit se rapportant directement ou indirectement à cet objet social, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la Société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Marcella MAUDRY, demeurant 1 Route des Carrés, 58 220 CESSY LES BOIS
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément obtenu à l'unanimité des associés
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL26023217

YONNE

// MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

SARL LE P'TIT BISTRO

Société au capital de 8 000 Euros
Siège social :
13 Place du Marché
89520 Saint Sauveur en Puisaye
R.C.S. Auxerre n° 802 597 237

Aux termes des décisions de l'assemblé générale extra en date du 11 Mars 2026, il a été décidé de :
- transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à VERRUYES (79310) La Fragnée.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
- Adjonction d'activité et modification de l'objet principal suivant :
- La création et l'exploitation de terrains de camping-caravaning, mobil-home, chalets résidentiels, la création et l'exploitation de sites de résidences avec cession totale ou partielle des parcelles ainsi que les différents services qui y sont liés;
L'article 2 est modifié en conséquence.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
M. Steven DULOUP

AL26023246

MODIFICATIONS MULTIPLES

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CALABRIS

Groupement Foncier Agricole
au capital de 389 672,00 €
Siège social : ferme des Cornes
89310 CHÂTEL-GÉRARD
342 310 737 RCS AUXERRE

Par une décision de l'AGE du 09 mai 2026, la collectivité des associés a :
- Constaté la démission de M. Gérard TRAMEAU et M. Jean-Marie TRAMEAU de leurs fonctions de gérant,
- A nommé aux dites fonctions M. Hugues TRAMEAU, demeurant à CORROMBLES (21460), 5 rue du Dessus, et M. Nicolas TRAMEAU, demeurant à ANNOUX (89440), 1 route de Civry,
- Décidé de la prorogation de la société de 80 ans pour porter son terme au 14 novembre 2117
- Décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en Groupement Foncier Rural, sa dénomination devenant GFR DESCALABRIS.
Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : GFR DES CALABRIS.
Forme : Groupement Foncier Rurale, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole et forestière.
Capital social : 389 672,00 €.
Siège social : Ferme des Cornes, 89310 CHATELGERARD.
Durée : Jusqu'au 14 novembre 2117.
Gérants : M. Hugues TRAMEAU, demeurant 5 rue du Dessus, 21460 CORROMBLES et M. Nicolas TRAMEAU, demeurant 1 route de Civry, 89440 ANNOUX
Cessions de parts : Soumises à l'agrément del'AGE des associés dans tous les cas.
Pour avis, la gérance.

AL26023240

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL CENTRE DE FORMATION DES TRANSPORTS SANITAIRES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Route des vauliards
89 320 VAUMORT
RCS SENS 839 330 446

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2026, la collectivité des associés :
- a constaté la démission de M. Julien HENRY de ses fonctions de gérant à compter de ce jour
- a nommé M. Olivier BORDAS aux fonctions de gérant à compter de jour
Pour avis, La gérance.

AL26023303

// GÉRANCE

Maître Corentin DRÉAU

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, Notaire à AVALLON, le 12 juin 2026,
La société dénommée LES DELICES DE L'AVALLONNAIS II, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 Euros, ayant son siège social à AVALLON (89200), 121 rue de Lyon, identifiée au SIREN sous le numéro 811259407 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE,
A cédé à la société dénommée AU FOURNIL D'OLIVE ET FRED, Société par actions simplifiée au capital de 8 000€, ayant son siège social à AVALLON (89200), 121 rue de Lyon, identifiée au SIREN sous le numéro 102991510 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE,
Un fonds artisanal de BOULANGERIE, PÂTISSERIE ET CONFISERIE, exploité à AVALLON (89200), 121 rue de Lyon,
Prix : TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (335,000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels pour 115.000,00 euros et aux éléments corporels pour 220.000,00 euros, dont 20.000,00 euros payable à termes en une mensualité, au plus tard le 30 septembre 2026.
Prise de possession à compter du 12 juin 2026
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Maître DREAU, notaire à AVALLON (89200), 4 rue de Lyon, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour insertion.

AL26023287

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES DE BESSY-SUR-CURE ET DEUX-RIVIÈRES

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0097du 22 mai 2026, du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme,une enquête publique est ouverte, relative à la demande de deux permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol, porté par la SAS CENTRALES PV FRANCE (Groupe EDF POWER SOLUTIONS), d'une emprise de 16,17 ha (surface clôturée) et d'une puissance de 17,25 MWc sur le territoire des communes de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES.
Cette enquête se déroule au sein des **mairies de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES**, pendant 32 jours consécutifs, du **mercredi 17 juin 2026 (09 h) au samedi 18 juillet 2026 (12 h).**
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier,contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale. Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.
Monsieur André PATIGNIER est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur José JACQUEMAIN est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Monsieur André PATIGNIER recevra, en personne, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mercredi 17 juin 2026 de 09 h à 12 h à la mairie de Deux-Rivières
- jeudi 09 juillet 2026 de 14 h à 17 h à la mairie de Bessy-sur-Cure
- samedi 18 juillet 2026 de 09 h à 12 h à la mairie de Deux-Rivières
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit **par écrit :**
- par inscription sur les registres d'enquête au format papier accessibles au sein des mairies ;
- par courrier à l'attention de Monsieur André PATIGNIER, commissaire enquêteur, à la mairie de DEUX-RIVIÈRES, siège de l'enquête (55 rue d'Orléans - Cravant - 89460 DEUX-RIVIÈRES).
soit **par voie électronique :**
- par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-bessy-deux-rivieres@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site Internet des services de l'État et donc visibles par tous) ;
Le dossier est également consultable sur le site Internet des services de l'État :www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes Publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement), sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en Préfecture, au sein des mairies de BESSY-SUR-CURE et DEUX-RIVIÈRES, ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Perrine BERTHELOT, Cheffe de projets EnR pour le Groupe EDF POWER SOLUTIONS - 43, boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE Cedex
Email : perrine.berthelot@edf-power.com

AL26023007

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 10/06/2026 prononçant l'extension de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de lla Sàrl PAMAL (RCS AUXERRE 522.831.858) à ses dirigeants, Monsieur Pascal PELLETIER et Madame Marie-Louise BAADER épouse PELLETIER 3, Allée de Barbienne 89000 Auxerre.

AL26023253

LAURE Virginie
Résidence Le Palais - 1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Avis de dépôt d'états de créances salariales
Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
VM TRANSPORT LOGISTIQUE SARL
Liquidation Judiciaire du 17/09/2024
19 RUE DES CLERIMOIS - ZI DES VAUGUILLETTES - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 9 juin 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26023234

Notaires

Etude de Maître Damien FONTENEAU
Notaire à Saint-Bris-le-Vineux (89530)
9, rue de Paris

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION
Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile -Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17 mai 2019, M. Philippe Joseph SAVE, en son vivant retraité, demeurant à VINCELLES (89) 8 rue de Clamart, né à CERVON (58), le 2 mars 1960,



ANNONCES LÉGALES

célibataire, ayant conclu avec Mme Françoise Monique MASSON un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Damien FONTENEAU, notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX, le 17 mai 2019, décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 23 mai 2026, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître FONTENEAU Damien, Notaire à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89), 9 rue de Paris, le 9 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien FONTENEAU, notaire susvisé, référence CRPCEN : 89007, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du PV d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26023239

SOLIHA 89
Siège social : 32 avenue de l'Ocrerie
89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00061 – APE 8899B

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Assemblée Générale Ordinaire
jeudi 2 juillet 2026 à 10h30
32 rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
Ordre du jour :
- Validation du Procès-Verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire
- Rapport financier exercice 2025
- Rapport de gestion
- Rapport du Commissaire Aux Comptes
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport d'activités
- Résolutions
- Questions diverses

Le Président du Conseil d'Administration,
Didier MICHEL

AL26023254

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DOLLOT - terres avec bâtiments d'exploitation et maison d'habitation - 2 ha 82 a 75 ca - 'HEURTEBISE' : C – 0339 – 0340 – 0341 – 0582 – 0589. zonage : zone A du PLU.
DEUX RIVIERES (ACCOLAY) - bois taillis, landes, terres et vergers pour partie occupés - 1 ha 58 a 17 ca - 'A GAUCHE DU CHEMIN DE REGN' : B - 0397 - 'LE CHEMIN DES VACHES' : C - 0549 - 'LE CHEMIN DE REGNY' : C - 0300 - 'ENTREE DU VAU DE MILLY' : C - 0566 - 'DINEDAGUIN' : D - 1762 - 'LE HAUT DE MARIN' : D - 0284 - 'LA QUENOTTE' : D - 0323 - 'LES FRELONS' : E - 0691 - 'LES GROSSES TERRES' : E – 0516 - 0518 - 'LES MECHANTS PRES' : E – 0654. Zonage : zones A et N du PLU.
SALIGNY – bois taillis - 1 ha 25 a 78 ca - 'VALLEE DES ROCHES' : A-0189—0985. Zonage : zone N du PLU.
SAINT BRIS LE VINEUX - bois taillis, terre occupée, en partie en appellation - 6 ha 72 a 98 ca - 'VRILLOTTE' : YC - 0112 - 'VALLEE DE BEAUVOIR' : ZH – 0005 – zonage: zones A et N du PLU.
VILLEMANOCHE - Terre et sol avec cabane portant un toit en amiante délabré qu'il conviendra de nettoyer par une entreprise agréée - 16 a 20 ca - 'LE BAS DU MOULIN' : ZL-0040. Zonage : RNU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/07/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26023292

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contigües aux biens ci-après désignés tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux sont informés de leur vente à DIGES Yonne (89240) les parcelles suivantes cadastrées :
YA n°101 lieudit TIERCES D'EN BAS pour 03a 38ca, A n°969 lieudit LES BOUCHIS pour 9a 60ca, F n°546 lieudit LA VIEILLE FONTAINE pour 22a 45ca, J n°845 lieudit VANNES DES PEUX pour 13a 80ca, ZO n°85 lieudit LES MALUSEAUX pour 2a 50ca, G n°506 lieudit CHAMP DU POMMIER pour 13a 80ca
Moyennant le prix principal de MILLE TROIS CENTS EUROS (1300,00€), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ces terrains dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de DIGES cet avis de vente, soit à compter du 04/05/2026, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.
L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN (89240), 7 rue du 24 Août 1944, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.
L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL26023273

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA MOTTE
S.C.I. au capital de 150 Euros
11 Rue de la Noue
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 500 902 150

Par AGE du 8/06/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 8/06/2026. M Fernando DE OLIVEIRA 11 Rue de la Noue - 89000 AUXERRE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé chez le liquidateur
Mention au RCS de AUXERRE

AL26023247

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA MOTTE
S.C.I. au capital de 150 Euros
11 Rue de la Noue
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 500 902 150

Aux termes du PV en date du 08/06/2026, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus et déchargé le liquidateur de son mandat, constaté la clôture de liquidation au 03/02/2026.
La société sera radiée du RCS de Sens

AL26023248

S.J.B. Société d'Avocats

NON DISSOLUTION

TARDY AGENCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 85 000 euros
Siège social : 1 Rue des Compagnons,
89290 CHAMPS SUR YONNE
430 210 112 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 18 mai 2026, les associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL26023285

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08 juin 2026, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : SCI.
Dénomination : «DES ARCHIES»
Siège social : 15 Route Nationale 77 – 89470 MONETEAU
Objet social :
- L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession le cas échéant de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 5 000 € divisé en 500 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à l'unanimité.
Gérance :
- Monsieur Grégory VERLET,
- Madame Vanessa POINSARD, demeurant tous deux 59 rue de la Noue – 89000 AUXERRE, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE (Yonne)
Pour avis, La Gérance.

AL26023266

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/06/2026, il a été constitué une SCCV ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : RUE DU PORT
Objet social : acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.
Siège social : Rue du port 89340 Villeblevin.
Capital : 500 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. GUIRAL Mickael, demeurant 14 Ter rue du Clôt 89340 Villeneuve-la-Guyard
Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Immatriculation au RCS de Sens

AL26023250

ANNONCES LÉGALES
Vos annonces légales au meilleur prix
Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

ÉQUIPEMENT

Les nouveautés vues au Salon de l'herbe

Boisselet La Tondo Broyeuse nettoie sous les clôtures

Reconnu pour ses équipements en viticulture, arboriculture et maraîchage, Boisselet s'adresse désormais aux exploitations d'élevage avec sa tondeuse sous clôtures. Cet outil repose sur le porte-outil Arbo Léger, sur lequel vient se fixer la tondeuse Tondo Broyeuse, disponible en 60 ou 80 cm de diamètre. Cette dernière est animée par un moteur central ou déporté, afin de faciliter le passage sous les fils sans les accrocher. L'entraînement est assuré par un moteur hydraulique nécessitant un débit de 35 l/min et une pression de 180 bars. La Tondo Broyeuse, équipée de trois fois deux lames mobiles, travaille aisément sous les fils tendus à 20 cm du sol. Une version à fil nylon, baptisée Filmatic, permet, quant à elle, d'intervenir sous des fils tendus à 15 cm du sol. Des systèmes d'effacement mécanique ou hydraulique sécurisent le passage des obstacles. Le châssis porte-outil intègre une poutre télescopique autorisant un déport de 40 cm, afin de travailler au plus près des clôtures. L'outil se monte sur le relevage trois points du tracteur, un chargeur frontal, un chargeur télescopique ou encore un valet de ferme. L'utilisateur peut aussi acquérir uniquement la tête de broyage Tondo Broyeuse, avec son système d'effacement, pour l'installer sur un broyeur à axe horizontal ou sur un gyrobroyeur, afin de broyer en plein et de nettoyer sous les clôtures simultanément.



D. Laisney

Fliegl Une remorque pour le transport d'ensilage

D. Laisney

Le constructeur allemand Fliegl complète par le bas son offre de transport avec la remorque HTW Cugo 640 à vidange à plat. Celle-ci dispose d'une caisse conique de 8,60 m de long et 2,38 m de large, pour un volume de 40 m³ et un PTAC de 21 t.
D'une hauteur totale de 3,65 m, cette remorque homologuée à 40 km/h repose sur un double essieu tandem, l'essieu arrière étant suiveur
Elle dispose du freinage pneumatique et d'une flèche rigide proposant un attelage haut ou bas via une boule K80. Chaussée en pneumatiques 650/50 R22.5 (750/45 R26.5 en option), la Cugo reçoit des barrettes montées sur quatre chaînes plates animées hydrauliquement (deux vitesses) et un fond racleur galvanisé. En option, elle reçoit un fond avant pivotant hydrauliquement pour faciliter la vidange, ainsi que des rouleaux doseurs.

John Deere Des presses à balles rondes à timon articulé

Les presses à chambre variable V452R et V462R de John Deere bénéficient d'une chaîne cinématique renforcée admettant 15 % de puissance supplémentaire pour une meilleure productivité. Elles inaugurent le timon articulé Wave Automation piloté par les capteurs de remplissage de la chambre, qui positionne automatiquement la machine sur l'andain et dispense ainsi de la conduite en zigzag. Cet automatisme assure un remplissage uniforme et garantit ainsi la formation de belles balles. Il fonctionne en ligne droite comme en virage et rend la presse plus maniable en réduisant le rayon de braquage. Les John Deere V452R et V462R confectionnent respectivement des balles de 80 à 160 cm et 80 à 185 cm de diamètre. Elles affichent une densité maximale accrue de 7 % pour atteindre 140 kg/m³. Leur système d'éjection rapide des balles permet de décharger puis de refermer la porte en seulement trois secondes, selon le constructeur.



D. Laisney